

Portant révision de la situation administrative de Monsieur SAYI IMONO, Administrateur de Santé de 1er échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des cadres Administratifs de la Santé Publique.

(LE PREMIER MINISTRE,)

- (/ISAS :
D.G.B.
D.C.F.
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1973 ;
 - (/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D et E (actuellement A, B, C et D) des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres
 - (/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 65/44 du 12 Février 1965 abrogeant et remplaçant le décret n° 63/376 du 22 Novembre 1963 fixant le statut des cadres de la catégorie A I des Services de Santé ;
 - (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
 - (/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 80/513 du 1er Septembre 1990 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 80/514 du 1er Septembre 1990 portant organisation des Intérim des Membres du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux nominations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
 - (/u le décret n° 90-726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;
 - (/u les décrets d'intégration et de titularisation n°s :
 - 86/206/MTERFPPS.DGFP.DGPCE du 3 Février 1986
 - 88/219/MTSSJ.DGFP.DGPCE du 19 Mars 1988
 - (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1978 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 - (/u la lettre n° 966/MTSSJ.CAB du 27 Avril 1989 du Directeur de Cabinet du Garde des Sceaux, Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice demandant de procéder à la révision de la situation administrative de l'intéressé ;
 - (/u la demande de l'intéressé en date du 21 Janvier 1989 ;
 - (/u le Décret 090/581 du 18 Octobre 1990 organisant l'intérim du Premier Ministre

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er. - La situation administrative de Monsieur SAYI IMONO, Administrateur de Santé de 1er échelon, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des cadres Administratifs de la Santé Publique, est révisée selon le tableau ci-après :

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
CATEGORIE A, HIERARCHIE I	CATEGORIE A, HIERARCHIE I
- Titulaire du Diplôme de Master of Sciences en Biologie, Spécialité Biochimie obtenu à l'Université d'Etat A.M. Gorki de KHARKOV (URSS), est intégré et nommé Administrateur de Santé Stagiaire, indice 790, pour compter du 26 Mars 1986, date effective de prise de service de l'intéressé. (Décret n° 86/206/MTERFPPS/DGFP/DGPCE du 5 Février 1986).	- Titulaire du Diplôme de Master of Sciences en Biologie Spécialité Biochimie, obtenu à l'Université d'Etat A.M. Gorki de KHARKOV (URSS), est intégré et nommé par assimilation au grade de Pharmacien de 4° échelon Stagiaire, indice 1110 pour compter du 26 Mars 1986, date effective de prise de service de l'intéressé.
- Titularisé et nommé au 1er échelon, indice 830 pour compter du 26 Mars 1987 (Décret n° 88/219/MISSJ/DGFP/DGPCE du 19 Mars 1988).	- Titularisé et nommé au 4° échelon, indice 1110 pour compter du 26 Mars 1987.

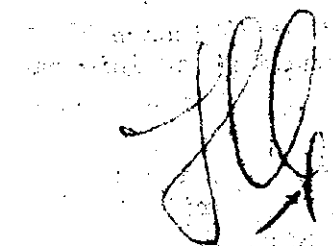
ARTICLE 2. - En application des dispositions du décret n° 11.11.1990, la situation administrative de Monsieur SAYI IMONO, Administrateur de Santé de 1er échelon, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des cadres Administratifs de la Santé Publique, est révisée selon le tableau ci-après :

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, sera publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 29 Décembre 1990

Par le Premier Ministre par intérim,

Le Ministre du Travail
et de la Sécurité Sociale,



Jeanne DAMBENDZET


Pierre MOUSSA

AMPLIATIONS :

- JORPC. 1
- DGFR/DC 3
- DGFP/DGPCE 3
- D.G.B. 3
- D.C.M. 2
- DGSP/DAF. 3
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGG/BC. 2